



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

MOTION

Débat sur le programme gouvernemental

Luxembourg, le 12 décembre 2018

Dépôt Gilles Roth

Groupe politique CSV


3

La Chambre des Député-e-s :

- Rappelant qu'à travers l'accord tripartite de 2006, il a été décidé de désindexer le forfait d'éducation et les prestations versées par la Caisse nationale des prestations familiales afin de créer les marges budgétaires suffisantes pour financer les nouvelles priorités dans le domaine de la politique familiale ;
- Notant que le Ministre des Finances s'est engagé en 2014 à l'élaboration d'un budget dit *copernicien* pour moderniser en profondeur l'Etat luxembourgeois ;
- Considérant que selon les propos de Monsieur le Ministre des Finances en date du 23 juillet 2018 « *les comptes de l'Etat sont désormais très proches de l'équilibre* » et que « *le prochain gouvernement pourra poursuivre une politique volontariste engagée pour préparer au mieux le pays aux défis de l'avenir et continuer à améliorer la qualité de vie des citoyens* » ;
- Constatant que selon l'accord de coalition 2018-2023, l'indexation des prestations familiales sans rattrapage ne sera réintroduite qu'en fin de législature ;


Invite le Gouvernement,

- A procéder à l'indexation des allocations familiales à partir du 1^{er} janvier 2019.


s. Gilles Roth


N. Spautz


Hansen Martine


L. MOSAR